# REÇU A LA PRÉFECTURE 3 0 JUIN 2005



 $\Box$ 

Direction des Opérations Foncières et Immobilières ARRETE N° 2005-012 DOF du 28 JUIN 2005 PORTANT déclassement dans le domaine privé du Département d'un délaissé sur la commune de FELDKIRCH – RD 430

Colmar, le

# LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 29 avril décidant le déclassement d'un délaissé, devenu sans intérêt pour la voirie départementale, et son reclassement dans le domaine privé du Département, en vue de son aliénation à la commune de Feldkirch
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

#### ARTICLE 1ER:

Le déclassement d'un délaissé situé le long de la RD 430 à FELDKIRCH, conformément au plan ci-annexé.

## ARTICLE 2:

Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

## ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin

Monsieur le Directeur de la DIR

Monsieur le Directeur du DOF

Monsieur le Maire de la Commune de FELDKIRCH,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

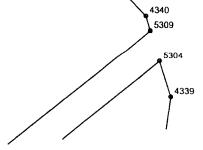
Charles BUTTNER

mars 1884

31 ą

<u>ö</u> Ö de Commune de FELDKIRCH Croquis Lieudit:Alex Section: 10 662 **SECTION** 2011 GIRARDIN Robert et épse Poure Departenentale No. 420 51 DEPARTEMENT du LURhi REÇU A LA PRÉFECTURE 3 0 JUIN 2005 35/2 COMMUNE DE FELDKIRCH 4340 SECTION 10 5309

**ALEX** 



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis. 13 JUIN 2005

la nouvelle limite est reconnue exacte par les propriétaires soussignés qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

#### DEPARTEMENT du Ht-Rhin POUR LE PRÉSIDE SEIL GÉNÉRAL

le Diracteur des ns Foncières

Yves CRASS



Dossier: 2004-454